

Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 25 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16

Point n°3) Plan de financement pour les frais de fonctionnement du Groupe d'Action Locale Thur Doller - LEADER 2009-2015

Monsieur Jean-Paul OMEYER rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale qui met en œuvre le programme LEADER 2009-2015 sur le territoire Thur Doller.

Le plan de financement récapitulatif des frais de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour l'année 2009 est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Poste	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)
Salaires et charges poste animateur depuis 1er mars 2009	28 645,83		
Délégation mission de gestion	2 200,00	Syndicat Mixte	5 282,95
Communication	4 013,32		
Mobilier	1 127,71		
Informatique	935,00	Subventions	
Fournitures	478,61	Département	12 000,00
Frais de réception	276,64	FEADER	21 123,61
Frais de déplacement	229,45		
Frais de réseau	500,00		
TOTAL	38 406,56	TOTAL	38 406,56

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ Valide le plan de financement ainsi que les demandes de subvention tel que présentés
- ▶ Autorise le Président ou un Vice-président à signer tout document y afférant.



Pour extrait conforme,
à Vieux-Thann, le 5 octobre 2009



Le Président